

et, enfin, serviraient mieux les intérêts des Canadiens et du gouvernement du Canada. Six mois de session suffiraient.

M. le président: La parole est au député de Vancouver-Est.

M. Winch: Monsieur le président, le député de Burnaby-Coquitlam, notre leader à la Chambre, et le député de New-Westminster ont déjà présenté notre point de vue sur le projet de résolution n° 56 présentement à l'étude. Je ne vais pas répéter leurs propos; néanmoins, je tiens à prendre quelques instants pour parler de deux aspects de ce projet de résolution des plus importants et aussi, parce que les déclarations du député de Carleton et celles que vient tout juste de faire le député de Macleod, m'intriguent jusqu'à un certain point. Il me semble que l'attitude principale du député de Carleton réside dans le fait que si le projet de résolution à l'étude était adopté ainsi que les projets de loi qui s'ensuivront, cela signifierait l'établissement de 26 ministères et la nomination de 26 ministres.

Pour ma part, il m'importe peu, je tiens à le signaler, que les ministres soient au nombre de 15, 20 ou 26. Le nombre de ministres n'est pas l'élément important mais, à mon avis, les ministères ainsi créés ne devraient pas faire double emploi; ils devraient assurer aux Canadiens des services efficaces et chaque ministre devrait avoir un tel sens de ses responsabilités, qu'il devrait connaître à fond son ministère et les fonctions qui lui sont attribuées; il devrait s'acquitter de ses tâches, et le faire avec efficacité.

La question fondamentale n'est pas le nombre, mais bien l'efficacité de l'entreprise. Par conséquent, je ne peux accepter, pour m'opposer au projet de résolution, un débat pour déterminer s'il devrait y avoir 15, 20 ou 26 ministres, membres du Cabinet. Naturellement, j'ai été fort intéressé par les observations présentées il y a quelques minutes par le député de Macleod. Lorsqu'il parle de la main-d'œuvre, il veut tout centraliser; mais lorsqu'il parle de la vente du blé, c'est le problème d'un seul homme.

En déclarant que la main-d'œuvre devrait relever du ministre du Travail le député de Macleod a soulevé un point des plus intéressants. Au début, je pensais comme lui, mais j'ai dû changer d'avis. Pourquoi ai-je changé d'avis? En repassant les événements des années récentes, nous découvrons que lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, le représentant d'Ontario était ministre du Travail.

Je me souviens que mon honorable collègue, répondant à une question à la Chambre, nous avait parlé du comité interministériel établi par le gouvernement pour traiter des problèmes relatifs à l'automatisation. Cependant, je ne peux mettre la main sur aucun rapport reçu à la Chambre des communes sur le travail de ce comité interministériel traitant de l'automatisation. Je ne peux non plus mettre la main sur aucune mesure législative fondée sur les études de ce comité.

• (7.50 p.m.)

Le parti libéral a ensuite pris le pouvoir. Je me souviens que le ministre du Travail du gouvernement libéral parlait aussi à la Chambre du comité interministériel qui serait créé pour étudier les problèmes de l'automatisation. Je n'ai pu trouver aucun rapport de ce comité interministériel ni des mesures législatives fondées sur toute étude préalable.

Pour ces raisons, il me semble que sous le régime conservateur comme sous le régime libéral, ni un ministère du Travail, ni un comité interministériel relevant du ministre du Travail n'a pu présenter des recommandations sur l'un des plus grands problèmes auxquels l'économie canadienne doit faire face. N'oublions pas que le plus grand problème peut-être de notre économie se rattache aux questions du progrès de la technique, de la modernisation et de l'automatisation.

Avec les années, ces problèmes sont tombés sous la juridiction du ministre du Travail, mais aucune mesure efficace n'a été prise par ce ministère. Je crois que le gouvernement actuel agit avec sagesse en voulant créer le ministère de la Main-d'œuvre parce que toute cette question a une si grande importance qu'elle exige une étude spéciale et intensive faite sur un fondement distinct et se détachant des autres responsabilités qui incombent au ministre du Travail.

M. Winkler: Le député permet-il qu'on lui pose une question?

M. Winch: Dès que j'aurai terminé, je répondrai volontiers à la question du député.

J'ai pris une conscience aiguë de l'importance de toute cette question l'automne dernier, lorsque j'ai siégé au sein d'une commission d'arbitrage en Colombie-Britannique. Cette commission a siégé pendant huit semaines, entendant des témoignages et présentant des conclusions. L'un des problèmes principaux sur lesquels portaient ses études et ses rapports, était le progrès technique, la